

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

**EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS**

Séance du 22 juillet 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ et le vingt-deux juillet à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Nombre de membres

En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 33
Votants : 41
Ayant donné procuration : 08
Absents/excusés : 08
Représentés : 03
Démissions : //

Résultat du vote :

Pour : 41

Contre : /

Blancs et nuls : /

Abstention : /

Secrétaire de séance : Jean-Yves BOUVERET

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. TARBY Claude (Chatelblanc), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MONNIN Gaëtan (La Planée), M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOIFFIT Claudine (Les Fourgs), M. BOYER Philippe, M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean-Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard (Métabief), M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence, M. MEYER (Rochejean), M. VIONNET Joël (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Absents : Mme WALTZER Aurélie, Mme GIORGGIANNI Rose-May (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique (Labergement Sainte Marie), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondfontaine).

Excusés : M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. BARNOUX Jean-Luc (Montperreux).

Représentés : Mme PAGNIER PAWLAK Laurette représentée par son suppléant M. MONNIN Gaëtan (La Planée), M. MAIROT Jérôme représenté par son suppléant M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), Mme PRETRE Brigitte représentée par son suppléant M. VIONNET Joël (Saint Antoine).

Procurations : M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve) ayant donné procuration à M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à M. MOREL Michel (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs) ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), Mme JURCEVIC Lucie ayant donné procuration à M. DEQUE Gérard (Métabief), M. LEGE Pascal (Mouthe) ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet) ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux) ayant donné procuration à M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz).

M. C. LIETTA, Vice-Président en charge de l'assainissement rappelle que le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), existe depuis 2005 (loi sur l'eau du 3/01/92). Ce service a pour obligation de contrôler l'ensemble des installations en ANC depuis le 27/04/2012, au nombre de 750 sur le territoire.

Pour rappel, au début de cette année, 55% des installations avaient été contrôlées. Le reste soit 350, a été confié à Sogedo qui a pour mission de terminer ces contrôles pour la fin de l'année afin que puisse être mis en place un budget annexe au 01 janvier 2026.

Lors de la réunion de la commission en date du 22 avril, les membres, après débat, ont souhaité proposer :

- Le futur règlement joint à la convocation avec notamment :

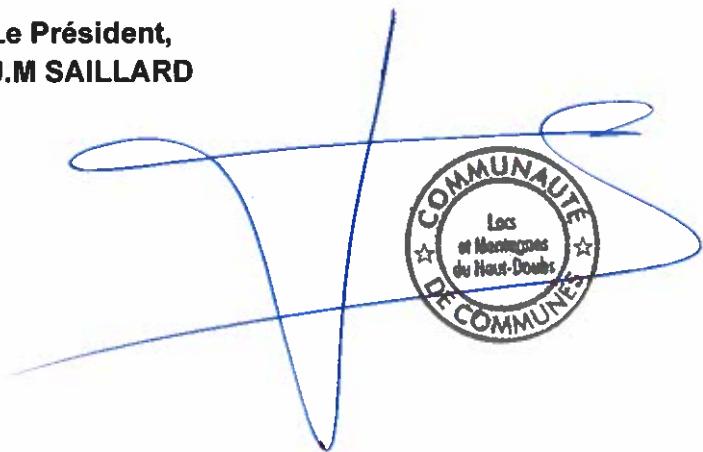
- La confirmation de la validité de 3 ans d'un contrôle conforme en cas de vente (délibération du 3/12/2011 et ART L 1331-11-1 du code de la santé publique)
- Le délai de mise en conformité en cas d'absence totale de traitement fixé à 6 mois
- Les pénalités financières en cas de refus de contrôle, fixées, comme en collectif, au quadruplement de la redevance
- La périodicité des contrôles fixée à 10 ans permettant une réalisation en interne

- Pour information, la Commission Assainissement du 28 avril souhaite proposer en décembre un coût annuel pour un abonné en ANC de 30 €/an à compter du 1/1/2026, tarif qui fera l'objet, comme en collectif d'un vote annuel.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve les propositions de la commission assainissement.

**Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits
Pour copie certifiée conforme,**

**Le Président,
J.M SAILLARD**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J.M SAILLARD", is written over a circular official stamp. The stamp is for "COMMUNAUTE DE COMMUNES des Lacs et Marais du Haut-Doubs".